ARTICLE 24

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

TEXTE DE L'ARTICLE 24

Introduction 1-3

I.—Généralités 4-12

A.—Paragraphes 1 et 2 de l'Article 24 4-9

B.—Paragraphe 3 de l'Article 24 10-12

II.—Résumé analytique de la pratique 13-19

**A.—Question de savoir si l'autorité du Conseil de sécurité est limitée à l'exercice des pouvoirs spécifiques énoncés dans les chapitres VI, VII, VIII et XII 13-19

**B.—Question de la portée de la responsabilité principale du Conseil de sécurité s'agissant des propositions consistant à renvoyer une question à l'Assemblée générale 13-19

C.—Question de la portée de la responsabilité principale du Conseil aux termes de l'Article 24 13-19

1. Décision du 11 janvier 1979 concernant un télégramme daté du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique 13-14

2. Décision du 3 avril 1982 concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) 15-17

3. Décision du 17 août 1984 concernant la question de l'Afrique du Sud 18-19

Annexes *Pages*

I.—Liste par ordre chronologique des questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales 16

II.—Tableau des diverses mesures contenues dans des résolutions et d'autres décisions adoptées par le Conseil de sécurité à propos de questions qu'il a examinées en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales 20

TEXTE DE L'ARTICLE 24

1. Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.

2. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le Conseil de sécurité agit conformément aux buts et principes des Nations Unies. Les pouvoirs spécifiques accordés au Conseil de sécurité pour lui permettre d'accomplir lesdits devoirs sont définis aux Chapitres VI, VII, VIII et XII.

3. Le Conseil de sécurité soumet, pour examen, des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale.

INTRODUCTION

1. Aux termes de l'Article 24, les Membres des Nations Unies confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le caractère « principal » de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est conférée au Conseil de sécurité aux termes de l'Article 24 ressort également du paragraphe 2 de l'Article 11, où il est prévu que les questions qui appellent une action sont renvoyées au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale, ainsi que des dispositions du paragraphe 1 de l'Article 12 qui, jointes à celles de l'Article 10, du paragraphe 2 de l'Article 11 et de l'Article 14, limitent l'autorité de l'Assemblée générale à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque tant que le Conseil de sécurité remplit les fonctions qui lui sont attribuées par la Charte.

2. Comme il est indiqué dans le *Répertoire* et ses *Suppléments nos 1 à 5*, l'examen de la pratique suivie par les organes des Nations Unies en ce qui concerne un article de la Charte d'une portée aussi vaste que l'Article 24 est nécessairement limité. La présente étude est donc axée sur la pratique du Conseil de sécurité. La pratique de l'Assemblée générale s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales a été abordée essentiellement dans le cadre des articles relatifs aux fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale[1].

3. La présente étude comporte des généralités, un résumé analytique de la pratique et deux annexes. Les références expresses et implicites à l'Article 24 contenues dans des décisions et des délibérations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui n'ont pas donné lieu à des débats de fond, sont abordées sous les généralités. Les débats de fond concernant la responsabilité générale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et non pas les pouvoirs spécifiques qui lui sont conférés au titre des Chapitres VI, VII, VII et XII de la Charte, sont inclus dans le résumé analytique de la pratique sous le titre « Question de la portée de la responsabilité principale du Conseil de sécurité aux termes de l'Article 24 »[2]. Pour des motifs exposés dans le *Répertoire* et dans ses *Suppléments nos 1 à 5*, l'analyse comprend deux annexes. L'annexe I contient la liste chronologique des questions qui ont été examinées par le Conseil de sécurité au titre de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. L'annexe II comprend un tableau des diverses mesures mentionnées dans les résolutions et décisions adoptées par le Conseil de sécurité lors de l'examen des questions relevant de la responsabilité qui lui incombe dans le domaine précité. Comme indiqué dans les études du *Répertoire* précédent, les différentes rubriques du tableau ont été conçues pour faciliter la présentation et aucune importance pratique ne devrait être attachée à la mention d'une décision particulière sous une rubrique déterminée.

I. — GÉNÉRALITÉS

A. — Paragraphes 1 et 2 de l'Article 24

4. Pendant la période considérée, l'Article 24 a été expressément cité dans deux résolutions[3] du Conseil de sécurité concernant la situation entre l'Iran et l'Iraq. Une référence implicite a été faite à l'Article 24 dans deux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la situation en Afghanistan[4] et de la situation dans les territoires arabes occupés[5] respectivement. Dans ces deux cas, le Conseil de sécurité a décidé de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale[6] pour examiner la question, car l'absence d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil de sécurité l'avait empêché d'exercer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Des références implicites à l'Article 24 ont également été faites dans des résolutions du Conseil de sécurité concernant la question de l'Afrique du Sud[7], une plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud[8], la situation dans les territoires arabes occupés[9], et la question de Namibie[10], dans une déclaration du Président[11], dans deux notes publiées par le Président[12] ainsi que dans des projets de résolution sur la situation au Kampuchéa[13] et à propos de la lettre datée du 22 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité[14] par le Représentant des États-Unis d'Amérique, ces projets de résolution n'ont pas été adoptés ou n'ont pas été mis aux voix.

5. Après l'adoption de la résolution 514 (1982), le Représentant de la République islamique d'Iran a adressé une lettre[15] au Secrétaire général dont l'annexe contient une référence expresse au paragraphe 2 de l'Article 24.

---

[1] Voir le présent *Supplément*, Articles 10, 11, 12 et 14.

[2] La question de savoir si l'Article 24 confère des pouvoirs généraux au Conseil de sécurité a cessé de faire l'objet de débats après l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 21 juin 1971 à propos de la question de Namibie (CIJ, *Recueil* 1971, p. 16). Pour les incidences de cette décision sur l'Article 24, voir *Supplément n° 5*, sous l'Article 24, par. 15 à 18. Pour l'historique de l'affaire, voir *Supplément n° 5*, sous l'Article 96.

[3] CS, résolutions 479 (1980), point 4 et 514 (1982) point 4.

[4] CS, résolution 462 (1980), point 2.

[5] CS, résolution 500 (1982), point 2.

[6] Pour des précisions sur les sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale tenues pendant la période considérée, voir également le présent *Supplément*, sous l'Article 12.

[7] CS, résolution 473 (1980), point 11

[8] CS, résolution 475 (1980), point 8.

[9] CS, résolution 500 (1982), point 2.

[10] CS, résolutions 532 (1983), point 4; et 539 (1983), points 5 et 6.

[11] CS (37), *Résolutions et décisions, 1982*, S/14944.

[12] CS (38), *Résolutions et décisions, 1983*, S/15971, par. 7; CS (39), *Résolutions et décisions, 1984*, S/16760, par 8.

[13] CS (34), Suppl. janvier-mars 1979, S/13117, S/13119 et S/13162.

[14] CS (35), Suppl. janvier-mars 1980, S/13735.

[15] CS (37), Suppl. juillet-septembre. 1982, S/15292.

S'agissant de la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas), des références expresses à l'Article 24 ont été faites dans des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par les Représentants de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord respectivement[16]. L'Article 24 a également été invoqué expressément dans deux autres communications au Conseil de sécurité[17].

6. Dans les délibérations du Conseil de sécurité concernant la situation entre l'Iran et l'Iraq, un représentant a cité[18] le paragraphe 1 de l'Article 24 dans son intégralité, soulignant que le Conseil ne saurait éluder les responsabilités que lui a conférées la Charte et que l'accomplissement du devoir du Conseil est parfaitement compatible avec la mission entreprise par l'organisation de la Conférence islamique. Des références expresses et implicites à l'Article 24 ont également été formulées lors des débats du Conseil de sécurité concernant la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud[19]; la lettre datée du 22 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant des États-Unis[20]; la situation en Afghanistan[21]; la situation dans les territoires arabes occupés[22]; la situation entre l'Iran et l'Iraq[23]; la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas)[24]; la situation au Moyen-Orient[25]; la plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud[26]; la situation entre la Libye et les États-Unis[27]; la situation en Namibie[28]; la situation entre la Libye et le Soudan[29]; et les attaques de l'Iran sur des navires commerciaux se rendant vers des ports et venant de ports du Koweït et de l'Arabie saoudite[30].

7. Les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas contenu de références expresses à l'Article 24. De nombreuses résolutions contiennent des dispositions susceptibles d'être considérées comme des références implicites à l'Article 24, mais leur adoption n'a pas donné lieu à des débats de fond[31].

8. Au cours des débats de l'Assemblée générale, référence expresse et implicite a été faite à l'Article 24 à propos de divers points de l'ordre du jour[32]. Au cours des sessions extraordinaires d'urgence tenues pendant la période considérée, plusieurs représentants ont fait des observations[33] sur les pouvoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

9. Lors des sessions qu'il a tenues de 1979 à 1984, conformément au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale[34], le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné diverses propositions concernant la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il n'y a pas eu débat de fond concernant l'Article 24.

B. — Paragraphe 3 de l'Article 24

10. Le paragraphe 3 de l'Article 24, conjointement avec le paragraphe 1 de l'Article 15, met le Conseil de sécurité dans l'obligation de soumettre des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a soumis ses 34e à 39e rapports annuels ainsi que des rapports spéciaux[35] concernant l'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies.

11. La procédure acceptée, s'agissant de la préparation des rapports annuels a continué à comporter les

[16] Voir par. 16 ci-après.

[17] CS (37), Suppl. janvier-mars 1982, S/14936; ibid., Suppl. octobre-décembre 1982, S/15461.

[18] CS (35), 2248e séance : États-Unis, par. 33, 34 et 37.

[19] CS (34), 2130e séance : Zambie, par. 38; 2132e séance : Jamaïque, par. 26; Yougoslavie, par. 100; 2136e séance : Libéria, par. 55; 2138e séance : RSS d'Ukraine, par. 23; 2170e séance : Zambie, par. 21; CS (35), 2237e séance; Pakistan, par. 166, Cuba, par. 175; CS (36), 2296e séance : République démocratique allemande, par. 42 et 45.

[20] CR (34), 2175e séance : Portugal, par. 42; 2178e séance : Secrétaire général, par. 15; 2182e séance : États-Unis, par. 27; Norvège, par. 42; 2183e séance : Jamaïque, par. 33; CS (35), 2191e séance : République démocratique allemande, par. 79 et 80

[21] CS (35), 2185e séance; URSS, par. 6 à 20; République démocratique allemande, par. 21 à 33; Pakistan, par. 82; Afghanistan, par. 86 à 88; 2186e séance : Pologne, par. 119; Royaume-Uni, par. 54; 2187e séance : États-Unis, par. 27; 2188e séance : Viet-Nam, par 62; 2190e séance : le Président (en sa qualité de représentant de la France), par. 126; Bangladesh, par. 173.

[22] CS (35), 2199e séance : Maroc, par. 36; CS (36), 2318e séance : Zaïre, par. 39 à 42; 2324e séance : Libye, par. 135.

[23] Ibid., 2247e séance : le Secrétaire général, par. 12; Norvège, par. 30; 2248e séance : États-unis, par. 33 et 34; CS (37), 2383e séance : France, par. 12.

[24] CS (37), 2350e séance : Togo, par. 219; 2360e séance : Argentine, par. 55 à 59; Royaume-Uni, par. 111; Brésil, par. 190; Australie, par. 221; 2362e séance : Espagne, par. 9; Venezuela, par. 68 à 74; Mexique, par. 123 à 124; Cuba, par. 149, Royaume-Uni, par. 259 à 266; 2363e séance : Nouvelle-Zélande, par. 51 et 52; Guinée Équatoriale, par. 62 à 66; Paraguay, par. 69 à 80; Colombie, par. 84 à 102; El Salvador, par. 107 à 119; Pérou, par. 154 à 180; Panama, par. 181 à 232; 2364e séance : Zaïre, par. 56; 2368e séance : République fédérale d'Allemagne, par. 11. Voir aussi par. 15 à 17 ci-après.

[25] Ibid., 2388e séance : Espagne, par. 100 à 101; 2390e séance : Jordanie, par. 25; CS (39), 2519e séance : Pays-Bas, par. 96.

[26] CS (37), 2408e séance : Guyana, par. 14.

[27] CS (38), 2418e séance : Pakistan, par. 21.

[28] Ibid., 2444e séance : Tunisie, par. 108.

[29] CS (39), 2521e séance : Pays-Bas, par. 82.

[30] Ibid., 2541e séance : Arabie saoudite, par. 50.

[31] Voir par exemple : AG, résolutions 34/30, par. 4, 9 et 11, points 5 et 11; 35/206 A, par. 4 à 6, points 3 et 7; 35/206 B, par. 2 et 3, points 2, 7 et 11; 35/206 C, par. 1 et 2, points 6 et 7; 35/206 D, par. 3, point 5; 35/206 H, par. 2; 35/206 K, points 3 et 6; 35/206 O, par. 6; 35/206 Q, par. 1 et point 5; ES-8/2, par. 1, 4 et 9 à 12, points 3 et 4; 36/15, par. 2, 4 et 5, point 3; ES-7/6, par. 4 à 9, points 4, 5 et 7; 37/3, par. 1, points 4, 5 et 7; 38/11, par. 1 et 6, points 1 et 2; 39/2, par. 3 et 8, points 1 à 4.

[32] Voir également le présent *Supplément*, sous l'Article 11.

[33] AG (ES-6), 1re séance : Président (République-Unie de Tanzanie), par. 35; Colombie, par. 112; 2e séance : Suède, par. 51; 3e séance : Venezuela, par. 94; 5e séance : Égypte, par. 30 à 32; Portugal, par. 177; 6e séance : Philippines, par. 59; 7e séance : République dominicaine, par. 9; Sainte-Lucie, par. 139; AG (ES-7), 1re séance : Président, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, p. 37; 9e séance : Sénégal, p. 28; 15e séance : Indonésie, p. 31 à 32; 29e séance : Bénin, p. 31; AG (ES-8), 5e séance : Algérie, par. 122; 9e séance : Sierra Leone, par. 93 et 101; AG (ES-9), 3e séance : Yougoslavie, par. 78; 6e séance : Algérie, par. 90 à 93.

[34] AG, résolutions 33/94, par. 3, *b*; 34/147, par. 3, *a*; 35/164, par. 3, *a*; 36/122, par. 4, *a*; 37/114, par. 5, *a* et 38/141, par. 3, *a*.

[35] Voir également le présent *Supplément*, sous l'Article 4, paragraphe 13.

étapes ci-après : *a*) formulation du premier projet par le Secrétariat[36]; *b*) distribution de ce projet en tant que document confidentiel aux membres du Conseil; *c*) discussion des propositions de modifications et formulation d'observations à une séance privée du Conseil; *d*) approbation sans réserve à une séance privée du Conseil, à l'issue de laquelle le rapport annuel du Conseil de sécurité publié en tant que document de l'Assemblée générale est soumis à l'examen de l'Assemblée.

12. Comme lors des années précédentes, l'Assemblée générale n'a pas débattu du fond des rapports annuels soumis par le Conseil de sécurité mais a adopté des résolutions prenant acte des rapports[37].

II. — RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE

**A.— Question de savoir si l'autorité du Conseil de sécurité est limitée à l'exercice des pouvoirs spécifiques énoncés dans les chapitres VI, VII, VIII et XII

**B.— Question de la portée de la responsabilité principale du Conseil de sécurité s'agissant des propositions consistant à renvoyer une question à l'Assemblée générale

C.— Question de la portée de la responsabilité principale du Conseil aux termes de l'Article 24

1. Décision du 11 janvier 1979 concernant un télégramme daté du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique

13. Au cours des délibérations du Conseil de sécurité concernant l'adoption de l'ordre du jour provisoire de sa 2108e séance, le 11 janvier 1979, un débat a eu lieu concernant l'inscription à l'ordre du jour : de la question intitulée « Télégramme daté du 3 janvier 1979 adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique (S/13003) »[38]. Un représentant a soutenu[39] que « les événements qui se sont déroulés au Kampuchéa représentent une affaire intérieure pour la population de ce pays et ne doivent pas faire l'objet d'un examen au Conseil de sécurité ». Ce représentant a considéré que le Conseil de sécurité se trouvait dans une situation étrange, contraire au rôle important et lourd de responsabilités qui lui incombait dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ». La décision d'examiner une communication émanant d'un régime qui avait été renversé a été considérée comme une tentative visant à « pousser le Conseil sur la voie de l'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchéa »[40]. Un autre représentant a souligné, en outre,[41] que les décisions adoptées lors de la 2108e séance du Conseil ne correspondaient ni à l'esprit ni à la lettre de l'Article 24. Le Conseil « n'était pas compétent pour traiter d'une question qui était un problème interne d'un État et qui, partant, ne relevait pas du maintien de la paix et de la sécurité internationales comme le prévoit la Charte ». Le gouvernement de ce représentant ne pouvait donc accepter que, dans le cas présent, le Conseil agisse en son nom ».

14. En revanche, un représentant a soutenu que[42] « conformément à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, tout État membre a le droit de demander la convocation du Conseil pour examiner les questions importantes qui menacent la paix et la sécurité internationales. La question actuelle, à savoir l'agression massive de l'extérieur contre le Kampuchéa appartenait à cette catégorie ». Un autre représentant a également invoqué[43] « le droit de tout État Membre de chercher à faire agir le Conseil lorsqu'il estime avoir besoin d'une telle action », ajoutant que « le Conseil aurait abdiqué ses responsabilités s'il ne s'était pas réuni pour examiner la situation au Cambodge ». L'opinion a été également exprimée que[44] le Conseil « pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, doit être prêt à entendre des plaintes telles que celles figurant dans le document S/13003. Si le Conseil ne le fait pas, il ne pourra pas prendre de décisions sur le bien-fondé de chaque cas et il ne pourra pas s'acquitter de ses responsabilités ».

2. Décision du 3 avril 1982 concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas)

15. Dans sa résolution 502 (1982) du 3 avril 1982, le Conseil de sécurité a exigé « une cessation des hostilités » et « le retrait immédiat de toutes les forces argentines des îles Falkland (Malvinas) ».

16. Dans une lettre[45] datée du 1er mai 1982, le représentant de l'Argentine a soutenu qu'en lançant des attaques contre les îles Malvinas le Royaume-Uni prétendait « s'arroger des compétences que, conformément à l'Article 24 de la Charte, les États Membres de l'Organisation

[36] Le rapport portant sur la période allant du 16 juin 1983 au 15 juin 1984 a indiqué le sujet des documents distribués comme documents du Conseil de sécurité sans les résumer. Cette modification a été approuvée par la suite dans une décision du Conseil de sécurité; voir CS (40), *Résolutions et Décisions, 1985*, S/16913.

[37] AG, résolutions 34/442; 35/434; 36/438; 37/435; 38/424 et 39/457.

[38] Pour le texte du télégramme, voir CS (34), Suppl. Janvier-mars 1979.

[39] CS (34), 2108e séance : URSS, par. 42 Voir aussi Tchécoslovaquie, par. 27; 2112e séance : Tchécoslovaquie, par. 37.

[40] Ibid., 2108e séance : URSS, par. 146.

[41] Ibid., 2111e séance : Pologne, par. 77.

[42] Ibid., 2108e séance : Chine, par. 19.

[43] Ibid., 2109e séance : Koweit, par. 6 Voir aussi Bangladesh, par. 43; Bolivie, par. 55; Soudan, par. 90; 2111e séance : Nigéria, par. 33

[44] Ibid., 2111e séance : le Président (parlant en sa qualité de représentant de la Jamaïque), par. 141 Voir aussi 2109e séance : Bolivie, par. 60.

[45] CS (37), Suppl. avril–june 1982, S/15026.

ont conféré au Conseil de sécurité pour l'exercice de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et fait obstacle à l'application effective d'une résolution de cet organe dont il a lui-même favorisé l'adoption ». Le représentant du Royaume-Uni, dans une lettre[46] datée du 4 mai 1982, a soutenu que « s'il était vrai que les États Membres avaient conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Article 24 demandait à être complété par l'Article 51. C'était donc « interpréter la Charte de manière totalement erronée que d'affirmer... que le Royaume-Uni n'est pas fondé à exercer son droit de légitime défense du fait de l'Article 24 alors que l'Argentine persiste dans son refus de se conformer aux prescriptions de la résolution 502 (1982) ».

17. Au cours des débats ultérieurs du Conseil de sécurité, le représentant de l'Argentine a réaffirmé la position de son gouvernement[47]. Un représentant a fait valoir[48] que « le Conseil avait le devoir et la compétence exclusive d'adopter les mesures nécessaires pour que soit respectée, sous tous ses aspects, la résolution 502 (1982) qu'il a lui-même adoptée et ne devait tolérer aucune action unilatérale contraire aux dispositions spécifiques de cette résolution, même si, sans son autorisation, on prétendait qu'une telle décision visait à faire respecter sa décision. D'autres représentants ont adopté des positions analogues[49]. En revanche, le représentant du Royaume-Uni, notant que la résolution 502 (1982) « s'était révélée insuffisante pour provoquer le retrait » des forces armées argentines, a insisté[50] sur le fait que son pays était « pleinement en droit de prendre des mesures dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense ». Cette vue a été partagée par d'autres représentants[51]

3. Décision du 17 août 1984 concernant la question de l'Afrique du Sud

18. Lors des débats du Conseil de sécurité concernant l'adoption de la résolution 554 (1984) du 17 août 1984, le représentant de l'Afrique du Sud a affirmé[52] que « les dispositions constitutionnelles de son pays étaient une affaire intérieure, ne relevant pas de la compétence du Conseil ou d'un quelconque autre organe des Nations Unies ». Les fondateurs de l'Organisation avaient eu l'intention que le Conseil traite des questions de paix et de sécurité internationales et la discussion relative à la constitution de l'Afrique du Sud « ne concernait en rien la paix et la sécurité internationales ». On a fait valoir, en outre,[53] que « seul le peuple sud-africain pouvait déterminer son propre avenir et qu'il n'appartenait pas à des étrangers de prescrire des solutions ni de déterminer la validité des dispositions internes ». On a également soutenu que[54] le Conseil de sécurité n'était pas « l'instance appropriée pour l'examen de cette question ». Le fait que la discrimination raciale soit consacrée dans la Constitution de l'Afrique du Sud n'empêchait pas l'Organisation des Nations Unies d'examiner cette question, car les Membres des Nations Unies avaient pris l'engagement, dans la Charte, de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Toutefois, aux termes de l'Article 24, il ne se posait pas de problème relevant de la compétence du Conseil. En revanche, on a soutenu que[55] le Conseil était appelé à assumer les responsabilités en la matière, parce que « la persistance de l'Afrique du Sud à maintenir son système raciste, et même à essayer de le perfectionner au moyen des prétendues propositions constitutionnelles, était la cause des tensions existant en Afrique australe avec les conséquences négatives que cela entraînait pour la paix et la sécurité internationales. On a soutenu, en outre[56], qu'il appartenait au Conseil de déclarer que la pseudo-constitution et les prétendues élections étaient nulles et non avenues et représentaient « une violation flagrante de la Charte ».

19. Dans sa résolution 554 (1984), le Conseil de sécurité a déclaré, entre autres, que la prétendue « nouvelle constitution » était contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, que les résultats du référendum du 2 novembre 1983 étaient dénués de toute validité et que l'entrée en vigueur de la « nouvelle constitution » ne ferait qu'aggraver la situation déjà explosive existant en Afrique du Sud du fait de l'apartheid; a rejeté énergiquement et déclaré nulles et non avenues la prétendue « nouvelle constitution » et les « élections » qui devaient être organisées... pour les « métis » et les personnes d'origine asiatique ainsi que toutes les manœuvres insidieuses du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et l'apartheid; et déclaré que seules l'éradication totale de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race, et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peut conduire à une solution juste et durable à la situation explosive qui règne en Afrique du Sud »[57].

---

[46] Ibid., S/15041.

[47] CS (37), 2360e séance : Argentine, par. 55 à 59. Voir également le présent *Supplément*, sous Article 51.

[48] Ibid., 2360e séance : Brésil, par. 190.46 Ibid., S/15041.

[47] CS (37), 2360e séance : Argentine, par. 55 à 59. Voir également le présent *Supplément*, sous Article 51.

[48] Ibid., 2360e séance : Brésil, par. 190.

[49] Ibid. 2362e séance : Venezuela, par. 72 et 73; Mexique, par. 119 et 123; Cuba, par. 148 et 149.

[50] Ibid., 2360e séance : Royaume-Uni, par. 111. Voir aussi 2362e séance, par. 259 à 267.

[51] Ibid., 2360e séance : Australie, par. 221; 2363e séance : Nouvelle-Zélande, par. 52.

[52] CS (39), 2548e séance : Afrique du Sud, par. 77, 86 et 100.

[53] Ibid., 2551e séance : Royaume-Uni, par. 153 et 154.

[54] Ibid., 2551e séance : États-Unis, par. 134 à 141 et 147.

[55] Ibid., 2548e séance : Argentine, par. 152 et 153. Voir aussi 2549e séance : URSS, par. 41 et 42; 2550e séance : Koweit, par. 41; Bénin, par. 76; 2551e séance : Qatar, par. 27; Indonésie, par. 37 et 38; Pays-Bas, par. 120.

[56] Ibid., 2549e séance : République arabe syrienne, par. 101. Voir aussi 2550e séance : Tchécoslovaquie, par. 104; 2551e séance : Togo, par. 53.

[57] CS, résolution 554 (1984), par. 1, 2 et 4.

ANNEXE I

Liste par ordre chronologique des questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Télégramme daté du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique (S/13003)

2. La situation au Moyen-Orient

a) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour la période du 14 septembre 1978 au 12 janvier 1979 (S/13026 et Corr.1)

b) Rapport intérimaire établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 444 (1979) du Conseil de sécurité concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13258)

c) Lettre datée du 25 avril 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13270)

d) Lettre datée du 9 mai 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13301)

e) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13350)

f) Lettre datée du 30 mai 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13356)

g) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13384)

h) Lettres datées du 24 août 1979 et du 28 août 1979 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13516 et S/13520)

i) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13637)

j) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/13646)

k) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13691)

l) Lettre datée du 10 avril 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13885)

m) Rapport spécial du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13888 et Corr.1 et Add.1 à 3)

n) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13957)

o) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13994)

p) Lettre datée du 28 mai 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13966)

q) Lettre datée du 1er août 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14084)

r) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14263)

s) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14295)

t) Lettre datée du 3 mars 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14391)

u) Rapport spécial du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14407)

v) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14482)

w) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14537)

x) Lettre datée du 17 juillet 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14596)

y) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14789 et Corr.1)

z) Rapport spécial du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14869)

aa) Lettre datée du 16 février 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14875)

bb) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/15079)

cc) Lettre datée du 4 juin 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162)

dd) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/15194 et Add.1 et 2)

ee) Lettre datée du 28 juillet 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Égypte et de la France (S/15316)

ff) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/15557)

gg) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/15777)

hh) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/15863)

ii) Lettre datée du 9 septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15974)

jj) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/16036)

kk) Lettre datée du 22 novembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16178)

ll) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/16169)

mm) Lettre datée du 14 février 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16339)

nn) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/16472)

oo) Lettre datée du 17 mai 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16569)

pp) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar (S/16574)

qq) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/16573)

rr) Lettre datée du 24 août 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16713)

ss) Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/16776)

tt) Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/16829)

3. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

a) Lettre datée du 28 février 1979 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée Équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121)

b) Lettre datée du 26 avril 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13276)

c) Lettre datée du 12 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13688)

d) Lettre datée du 14 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13693)

e) Lettre datée du 18 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13698)

f) Lettre datée du 25 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13764)

4. La situation dans les territoires arabes occupés

a) Lettre datée du 23 février 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13115)

b) Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) (S/13450 et Corr.1 et Add.1)

c) Lettre datée du 15 février 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13801)

d) Lettre datée du 15 février 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13802)

e) Lettre datée du 6 mai 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13926)

f) Lettre datée du 16 mai 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13941)

g) Lettre datée du 3 juin 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13997)

h) Lettre datée du 14 décembre 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14791)

i) Lettre datée du 22 mars 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917)

j) Lettre datée du 12 avril 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14967)

k) Lettre datée du 13 avril 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14969)

l) Lettre datée du 5 novembre 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15481)

m) Lettre datée du 9 novembre 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15483)

n) Lettre datée du 8 février 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15599)

o) Lettre datée du 13 mai 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15764)

p) Lettre datée du 27 juillet 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15890)

5. La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 22 février 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)

6. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud

a) Lettre datée du 16 mars 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176)

b) Lettre datée du 26 juin 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14022)

c) Lettre datée du 26 août 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14647)

d) Lettre datée du 14 décembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent

de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16216)

e) Lettre datée du 1er janvier 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16244)

7. La question de l'Afrique du Sud

a) Lettre datée du 5 avril 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13223)

b) Lettre datée du 14 septembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13542)

c) Lettre datée du 29 mai 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

d) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité (S/14167 et Add.1)

e) Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud sur les moyens permettant de rendre l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud plus efficace (S/14179)

f) Lettre datée du 28 novembre 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14277)

g) Lettre datée du 27 août 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14648)

h) Lettre datée du 7 décembre 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14787)

i) Lettre datée du 8 avril 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14959)

j) Lettre datée du 6 juin 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15814)

k) Lettre datée du 10 janvier 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16265)

l) Lettre datée du 8 août 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16692)

m) Lettre datée du 17 octobre 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16786)

n) Lettre datée du 13 décembre 1984 adressée par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud (S/16860)

8. La situation à Chypre

a) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13369 et Add.1)

b) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/13972 et Add.1)

c) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14275 et Add.1)

d) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14490 et Add.1)

e) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14778 et Corr.1 et Add.1)

f) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/15149 et Corr.1 et Add.1)

g) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/15812 et Corr.1 et Add.1)

h) Lettre datée du 15 novembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/16147)

i) Lettre datée du 15 novembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16150)

j) Lettre datée du 15 novembre 1963 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16151)

k) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/16192 et Add.1)

l) Lettre datée du 30 avril 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16514)

m) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/16596 et Add.1 et 2)

n) Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/16858 et Add.1)

9. Lettres datées du 13 juin 1979 et du 15 juin 1979 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13394 et S/13397)

10. La question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables

a) Lettres datées du 13 juin 1979 et du 27 juin 1979 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13164 et S/13418)

b) Lettre datée du 6 mars 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13832)

c) Lettre datée du 24 mars 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13855)

11. Plainte de la Zambie

a) Lettre datée du 22 novembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13636)

b) Lettre datée du 8 avril 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878)

2. Lettre datée du 22 décembre 1979 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13705)

3. Lettre datée du 3 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Arabie saoudite, de l'Australie, des Bahamas, de la Belgique, de Bahreïn, du Bangladesh, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, du Costa Rica, du Danemark, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de Fidji, de la Grèce, d'Haïti, du Honduras, de l'Indonésie, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, du Libéria, du Luxembourg, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Oman, de l'Ouganda, du Pakistan, du Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, des Philippines, du Portugal, de la République dominicaine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Sainte-Lucie, de Samoa, du Sénégal, de Singapour, de la Somalie, de la Suède, du Suriname, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Uruguay et du Venezuela (S/13724 et Add.1)[58]

4. Lettre datée du 1er septembre 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14140)

5. La situation entre l'Iran et l'Iraq

Rapport des spécialistes désignés par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations de la République islamique d'Iran concernant l'utilisation d'armes chimiques (S/16433)

6. La situation en Namibie

a) Rapport complémentaire du Secrétaire général concernant l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie (S/14333)

b) Lettre datée du 29 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14347)

c) Lettre datée du 10 avril 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14434)

d) Lettre datée du 12 mai 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15760)

e) Lettre datée du 13 mai 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15761)

f) Lettre datée du 17 octobre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16048)

g) Lettre datée du 18 octobre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16051)

h) Rapport complémentaire du Secrétaire général concernant l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie (S/15943)

17. Plainte de l'Iraq

Lettre datée du 8 juin 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14509)

18. Plainte des Seychelles

a) Lettre datée du 8 décembre 1981 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14783)

b) Rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée par la résolution 496 (1981) (S/14905)

19. Lettre datée du 19 mars 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua (S/14913)

20. Lettre datée du 1er avril 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14942)

21. Lettre datée du 31 mars 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Kenya, à laquelle était jointe la lettre datée du 18 mars 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République du Tchad (S/15012)

22. Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas)

a) Lettre datée du 4 mai 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15037)

b) Lettre datée du 20 mai 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/15099)

c) Lettre datée du 21 mai 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15100)

d) Lettre datée du 4 juin 1982 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Panama (S/15145)

23. Lettre datée du 19 février 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615)

24. Lettre datée du 16 mars 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15643)

25. Lettre datée du 22 mars 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant du Nicaragua (S/15651)

26. Lettre datée du 5 mai 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant du Nicaragua (S/15746)

27. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud

Rapport du Secrétaire général (S/15600)

28. Lettre datée du 2 août 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15902)

29. Lettre datée du 8 août 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne (S/15914)

30. Lettre datée du 1er septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15947)

31. Lettre datée du 1er septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15948)

32. Lettre datée du 1er septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la

Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15949)

33. Lettre datée du 1er septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15950)

34. Lettre datée du 2 septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15951)

35. Lettre datée du 12 septembre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua (S/15975)

36. La situation à la Grenade

Lettre datée du 25 octobre 1983 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua (S/16067)

37. Lettre datée du 3 février 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16306)

38. Lettre datée du 18 mars 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16420)

39. Lettre datée du 22 mars 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431)

40. Lettre datée du 29 mars 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449)

41. Lettre datée du 21 mai 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar (S/16574)

42. Lettre datée du 4 septembre 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16731)

43. Lettre datée du 3 octobre 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16765)

44. Lettre datée du 9 novembre 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16825)

ANNEXE II

Tableau des diverses mesures contenues dans des résolutions et d'autres décisions adoptées par le Conseil de sécurité à propos de questions qu'il a examinées en tant qu'organe responsable du maintien de la paixet de la sécurité internationales

I. Mesures préliminaires destinées à élucider les faits

A. Constitution d'une mission spéciale :

Plainte des Seychelles :

Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 3

B. Affirmation qu'il est souhaitable de procéder à l'examen objectif des causes d'un conflit :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, préambule

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, préambule

II. Mesures destinées à déterminer la nature de la question

A. Réaffirmation qu'une situation constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, préambule

ii) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, préambule

B. Expression de la grave préoccupation suscitée par la situation créée par des actes d'agression :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 454 (1970) du 2 novembre 1979, préambule

C. Expression de la préoccupation profonde suscitée par une situation qui pourrait avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales :

Lettre du Secrétaire général datée du 25 novembre 1979

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, préambule

D. Expression de la préoccupation suscitée par l'aggravation d'une situation qui fait peser une très sérieuse menace sur la paix et la sécurité :

Lettre du Secrétaire général datée du 25 novembre 1979

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, préambule

E. Déclaration selon laquelle une situation trouble sérieusement la paix et la sécurité internationales dans une région :

Question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 3

F. Affirmation selon laquelle des mesures font obstacle à la réalisation de la paix dans une région :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 3

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 4

G. Expression de la préoccupation suscitée par des incidents qui portent en eux le risque d'une menace à la paix et la sécurité internationales :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 23 septembre 1980, par. 2

H. Détermination de l'existence d'une rupture de la paix dans une région :

Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Résolution 502 (1982) du 3 avril 1982, préambule

I. Expression de la préoccupation suscitée par une situation sérieuse qui compromet gravement la paix et la sécurité internationales :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 2

J. Expression de la préoccupation suscitée par une situation qui fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales :

i) Plainte de l'Iraq :

Résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, préambule

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 15 juillet 1982

K. Expression de la préoccupation suscitée par une situation susceptible d'avoir de graves conséquences sur la paix et la sécurité internationales :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, préambule

L. Expression de la préoccupation suscitée par le fait qu'un conflit fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales dans une région :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 2

M. Expression de la préoccupation suscitée par la menace croissante sur la sécurité d'une région et, au-delà, sur la paix et la sécurité internationales :

La situation en Namibie :

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, préambule

N. Expression de la conviction que la détérioration d'une situation a de graves conséquences pour la paix et la sécurité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, préambule

O. Expression de la profonde inquiétude suscitée par le fait que la situation s'est gravement détériorée dans une région :

Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) :

Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, préambule

P. Expression de la conviction que les attaques lancées contre des navires marchands menacent la sécurité et la stabilité d'une région et sont lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité internationales :

Lettre datée du 21 mai 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar;

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, préambule

Q. Expression de la préoccupation suscitée par la prolongation d'un conflit qui met en danger la paix et la sécurité :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, préambule

R. Expression de la préoccupation suscitée par un acte agressif et par ses conséquences pour la paix et la sécurité dans une région :

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, préambule

S. Expression de la préoccupation suscitée par le danger d'un affrontement militaire, lequel pourrait aggraver encore la situation de crise dans une région :

Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua

Résolution 530 (1983) du 19 mai (1983), préambule

T. Déclaration selon laquelle la persistance de l'occupation militaire illégale constitue une violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriales d'un pays et compromet la paix et la sécurité internationales :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 2

U. Expression de la préoccupation suscitée par la persistance de l'occupation de certaines parties du territoire d'un pays, en violation des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, préambule

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, préambule

V. Expression de la préoccupation suscitée par une agression mercenaire constituant une violation de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté d'un pays :

Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, préambule

W. Expression de la préoccupation suscitée par la poursuite d'activités militaires dans un pays en conséquence d'actes d'agression et d'invasion commis par un autre pays :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, préambule

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, préambule

III. Injonctions adressées à des gouvernements ou à des autorités impliqués dans des différends ou dans certaines situations

A. Invitation à cesser les hostilités, les opérations militaires ou les attaques armées :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président du 17 juillet 1981, par. 2

Résolution 490 (1981) du 21 juillet 1981, par. 1

Déclaration du Président du 22 avril 1982, par. 3

Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, par. 1

Résolution 509 (1982) du 6 juin 1982, par. 2

Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, par. 1

Déclaration du Président du 11 novembre 1983

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 3

ii) Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Résolution 502 (1982) du 3 avril 1982, par. 1

iii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président du 23 septembre 1980, par.4

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 1

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 1

Déclaration du Président du 21 février 1983, par. 5

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 2 et 3

B. Invitation à retirer les forces armées :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 509 (1982) du 6 juin 1982, par. 1

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 2

ii) Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Résolution 502 (1982) du 3 avril 1982, par. 2

iii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 2

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 2

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 5

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 3

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 3

C. Invitation à observer un cessez-le-feu :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 4

Déclaration du Président datée du 4 juin 1982

Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, par. 1

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 2

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 9

D. Exiger qu'il soit immédiatement mis fin à l'intervention militaire étrangère :

i) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 2

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 9

iii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 509 (1982) du 6 juin 1982, par. 2

Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 1

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 3

E. Invitation à revenir à des positions occupées précédemment :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 4

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 3

F. Invitation à renoncer à tout acte violant la souveraineté et l'intégrité territoriales d'un autre État :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 2

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 1

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 2

iii) Plainte de l'Iraq :

Résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, par. 2

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 5

G. Invitation à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation :

i) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 23 septembre 1980, par. 4

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 6

ii) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 4 juin 1982

iii) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1 juin 1984, par. 3

iv) Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad :

Déclaration du Président datée du 6 avril 1983, par. 3

v) La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 8

H. Invitation à s'abstenir d'utiliser un territoire international pour monter des actes d'agression contre un État voisin :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 4

I. Demande d'indemnisation intégrale pour des dommages infligés :

i) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 4

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 3

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 6

J. Invitation à mettre fin à des actes de violence et à la discrimination raciale :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 5

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 3

K. Invitation à libérer le personnel retenu en otage, à en assurer la protection et à lui permettre de quitter le pays :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 1

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 3

L. Demande de prendre des mesures en vue d'éliminer la politique d'apartheid :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 7

M. Invitation à s'abstenir d'utiliser ou de menacer d'utiliser la force :

i) Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Déclaration du Président datée du 1er avril 1982, par. 4

ii) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 11 novembre 1983

N. Invitation à s'abstenir de toute action qui risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 mars 1981, par. 4

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 5

O. Invitation à faire preuve de modération faite aux parties :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 17 juillet 1981, par. 2

Déclaration du Président datée du 11 novembre 1983

ii) Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni :

Déclaration du Président datée du 1er avril 1982, par. 4

iii) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, par. 3

P. Invitation à respecter l'intégrité territoriale des États qui ne sont pas parties aux hostilités :

Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, par. 3

Q. Invitation à cesser les attaques lancées contre des navires marchands :

Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, par. 5

R. Demande faite à la puissance occupante de rapporter une décision visant à imposer sa juridiction dans un territoire occupé :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, par. 2

S. Exiger l'éradication immédiate de l'apartheid :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 6

T. Invitation à commuer les peines de mort :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 503 (1982) du 9 avril 1982, par. 1

Déclaration du Président du 4 octobre 1982, par. 2

Résolution 525 (1982) du 7 décembre 1982, préambule, par. 1

Résolution 533 (1983) du 7 juin 1983, par. 1

Résolution 547 (1984) du 13 janvier 1984, par. 1

U. Exiger la libération rapide de tous les prisonniers et détenus politiques :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 3

V. Demande du retrait d'une proclamation que le Conseil considère comme juridiquement nulle :

La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 2

IV. Mesures dont le Conseil de sécurité a prescrit l'exécution par les gouvernements ou autorités directement impliqués dans des différends ou dans certaines situation :

A. Retrait des forces armées :
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :
Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 2
Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 3

B. Appel à la modération adressé aux parties :
Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :
Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 3
Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, préambule

C. Respect des Conventions de Genève de 1949 :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, préambule, par. 3
Résolution 452 (1979) du 20 juillet 1979, préambule
Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, préambule
Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 4
Résolution 484 (1980) du 19 décembre 1980, par. 1 et 2

D. Libération de toutes les personnes emprisonnées ou détenues :
i) La question de l'Afrique du Sud :
Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 8
ii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :
Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 3
iii) La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 7

E. Transfert du pouvoir politique au moyen d'élections libres :
La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 6

F. Cessation des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriales d'autres États :
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :
Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 3
Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 2

G. Invitation à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales d'un autre État :
i) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :
Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 3
Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 3
Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 3
ii) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :
Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 2

H. Invitation faite aux États :
1. De coopérer avec la Force des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 3 et 6
Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 2 et 6
2. De s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte :
La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 2
3. De commencer immédiatement à appliquer une résolution antérieure du Conseil de sécurité :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 449 (1979) du 30 mai 1979, par. *a*
Résolution 456 (1979) du 30 novembre 1979, par. *a*
Résolution 470 (1980) du 30 mai 1980, par. *a*
Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 4
Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 5
Résolution 481 (1980) du 26 novembre 1980, par. *a*
4. De s'abstenir d'activités incompatibles avec les objectifs de la Force des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 3
Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 2
5. De régler pacifiquement les questions qui restent à résoudre entre eux :
Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :
Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 2
6. De s'abstenir de tout nouveau recours à la force :
La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 1

I. Invitation faite à la puissance administrante :
1. De mettre fin aux actes illicites dans une colonie rebelle :
i) Plainte de la Zambie :
Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 4
ii) La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 4
2. De veiller à ce qu'aucune force extérieure ne reste ou ne pénètre dans un territoire anciennement sous mandat :
La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 7
Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 4
3. D'assurer l'application d'un accord :
La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 3
4. De prendre toutes les mesures nécessaires pour que les citoyens satisfaisant aux conditions requises puissent participer librement aux prochaines élections :
La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 5

J. Demande faite à une puissance occupante de faciliter le retour immédiat de notables locaux expulsés illégalement d'un territoire occupé :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 468 (1980) du 8 mai 1980, par. 1
Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 2

K. Demande de respecter les droits des populations civiles et de s'abstenir de tout acte de violence à l'encontre de ces populations :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 1
Résolution 513 (1982) du 4 juillet 1982, par. 1

L. Demande faite aux parties d'atténuer les souffrances humaines et de fournir assistance aux réfugiés
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 1

M. Exiger que soient levés immédiatement tous les obstacles à l'envoi d'approvisionnements nécessaires à la population civile
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 515 (1982) du 29 juillet 1982, par. 1
Déclaration du Président datée du 3 août 1982, par. 3
Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 2

N. Invitation faite aux parties à respecter scrupuleusement leurs obligations en vertu du Protocole de Genève de 1925 et à observer les règles du droit humanitaire international :
La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 6 et 7

O. Demande de réparation pour des dommages subis en conséquence d'un acte d'agression :

i) Plainte de l'Iraq :

Résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, par. 6

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 2

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 4

V. Mesures dont le Conseil de sécurité a prescrit l'exécution par d'autres gouvernements ou autorités

A. Demande instante adressée à tous les États tendant à ce qu'ils appliquent pleinement les sanctions :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, par. 3

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 10

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 4

B. Appel à s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver une situation :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 3

C. Demande adressée aux États tendant à ce qu'ils fournissent une assistance immédiate :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 28 mars 1979, par. 3

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 5

Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 5

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 5

iii) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 6

D. Réaffirmation des sanctions :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 558 (1984) du 13 décembre 1984, par. 1

E. Demande d'appliquer intégralement un embargo sur les armes

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par.4

F. Invitation faite à tous les États de s'abstenir d'importer des armes et tout autre matériel militaire fabriqué en Afrique du Sud :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 558 (1984) du 13 décembre 1984, par. 2

G. Appel lancé aux États pour qu'ils fournissent une assistance :

i) Plaintes des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 8

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 6

iii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 5

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 4

H. Appel lancé aux organisations internationales, aux organismes des Nations Unies ou aux institutions financières pour qu'ils fournissent une assistance à un pays :

i) Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 8

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 4

I. Demande instante adressée à tous les États Membres pour qu'ils contribuent au rétablissement de la paix et de la sécurité :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 6

J. Invitation faite à tous les États Membres pour qu'ils usent de leur influence auprès des parties à un différend :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, par. 2

K. Invitation adressée à tous les États pour qu'ils respectent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un État :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 1

ii) La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 6

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 4

L. Invitation adressée à tous les gouvernements pour qu'ils ne reconnaissent pas les prétendus bantoustans « indépendants » et s'abstiennent de toute relation avec eux :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 15 décembre 1981, par. 4

M. Demande instante adressée à tous les gouvernements et à toutes les organisations pour qu'ils ne reconnaissent pas les résultats des prétendues « élections » en Afrique du Sud :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 5

N. Demande instante adressée à tous les États et organisations pour qu'ils usent de leur influence et prennent d'urgence des mesures pour commuer des peines de mort :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 503 (1982) du 9 avril 1982, par. 2

Résolution 525 (1982) du 7 décembre 1982, par. 2

Résolution 533 (1983) du 7 juin 1983, par. 2

Résolution 547 (1984) du 13 janvier 1984, par. 2

O. Appel lancé à tous les États pour qu'il ne reconnaissent pas un État chypriote autre que la République de Chypre :

La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 7

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 3

P. Demande adressée à tous les États pour qu'ils respectent la liberté de navigation :

i) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 3

ii) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1 juin 1984, par. 1

Q. Demande adressée à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait contribuer à la prolongation d'un conflit :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 5

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 6

R. Demande instante adressée à tous les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures appropriées afin d'aider le peuple opprimé d'Afrique du Sud :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 5

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 5

VI. Mesures en vue d'un règlement

A. Appel en faveur de négociations :

i) La situation à Chypre :

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 2

Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 2

Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 2

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 2

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 2

B. Aval donné au règlement pacifique des différends :

i) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 2

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 6

iii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 23 septembre 1980, par. 4

Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 1 et 2

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 2

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 3

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 9

iv) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 11 novembre 1983

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 4

v) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 6

vi) Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad

Déclaration du Président datée du 6 avril 1983, par. 2

C. Affirmation du droit inaliénable des peuples à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 1

Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 1

D. Affirmation de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 3

E. Demande adressée au Secrétaire général pour qu'il engage des consultations avec les parties à un différend ou impliquées dans une certaine situation :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 4

F. Approbation ou recommandation d'une médiation

La situation entre l'Iran et l'Iraq

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 4

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 5

G. Appui en faveur de négociations ou recommandations de négociations

La situation à Chypre :

Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 2

Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, par. 2

H. Demande adressée aux parties de rechercher une solution diplomatique à leurs différends :

Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni :

Déclaration du Président datée du 1er avril 1982, par. 4

Résolution 502 (1982) du 3 avril 1982, par. 3

I. Appel lancé en faveur de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale d'autres États :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 1

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 4

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 2

J. Appel lancé en faveur du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique d'autres États :

i) Plainte des Seychelles :

Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 1

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 3

K. Réaffirmation des droits de tous les pays d'une région de vivre dans la paix et dans la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure :

Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :

Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 1

L. Réaffirmation par le Conseil du fait que la résolution 435 (1978), énonçant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, constitue la seule base d'un règlement pacifique du problème namibien :

La situation en Namibie

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 5

M. Déclaration du Conseil selon laquelle seules l'éradication totale de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation qui règne en Afrique du Sud :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 4

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 4

N. Réaffirmation du droit de naviguer librement dans les eaux internationales :

Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1 juin 1984, par. 2

O. Affirmation des obligations en vertu de la Charte :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 22 avril 1982, par. 2

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 7

iii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, préambule

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, préambule

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 3

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, préambule

v) Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :

Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, préambule

vi) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, préambule

P. Réaffirmation de la légitimité de la lutte pour l'élimination de l'apartheid et du droit de donner asile aux victimes de l'apartheid :

i) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, préambule

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 3

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, préambule

Q. Demande tendant à ce qu'un secteur soit placé sous l'administration de l'Organisation des Nations Unies :

La situation à Chypre :

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 5

R. Appel lancé aux parties pour qu'elles utilisent pleinement les mécanismes disponibles dans les groupes régionaux et pour qu'elles coopèrent avec ces groupes :

i) Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad :

Déclaration du Président datée du 6 avril 1983, par. 4

ii) Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :

Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 3

S. Appel lancé à un groupe régional pour qu'il trouve des solutions au problème de la région :

Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :

Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 4

VII. Dispositions concernant des problèmes spécifiques relatifs au règlement :

A. Appréciation des efforts déployés par le Secrétaire général aux fins de l'application intégrale d'une résolution du Conseil :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 2

B. Appel lancé par le Conseil en vue de :

1. L'adoption des mesures visant à modifier la situation d'un territoire :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 452 (1979) du 20 juillet 1979, par. 3

2. Du refus de la reconnaissance d'un régime illicite et de sa participation aux organisations internationales :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, par. 3

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 4

3. L'adhésion stricte à un accord et son application rigoureuse :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 6

Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 2

C. Demande officielle faite par le Conseil :

1. À une puissance occupante de s'abstenir de mesures qui modifieraient le statut juridique :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 3

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 6

2. À une Force des Nations Unies pour qu'elle prenne toutes les mesures jugées nécessaires :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 5

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 3

3. À un gouvernement pour qu'il épargne la vie de certains condamnés :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 5 avril 1979, par. 3

4. À une des parties intéressées pour qu'elle fasse participation de sa réaction s'agissant d'une condition nécessaire au règlement :

La situation en Namibie :

Déclaration du Président datée du 28 novembre 1979, par. 4

5. À tous les États pour qu'ils ne fournissent, à une puissance occupante, aucune assistance qui serait utilisée pour les colonies de peuplement dans les territoires occupés

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 7

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 5

6. Aux États Membres pour qu'ils lèvent les sanctions

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 2

D. Expression de préoccupation :

1. La tension actuelle :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 2

2. La menace d'expulsion d'un notable d'un territoire occupé :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 14 novembre 1979, par. 1

3. L'exécution d'un particulier malgré divers appels à la clémence :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 5 avril 1979, par. 1

4. La détention prolongée de personnel diplomatique :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Déclaration du Président datée du 9 novembre 1979, par. 1

5. Le fait qu'une puissance occupante n'ait pas assuré une protection adéquate à la population civile de territoires occupés :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 2

6. La poursuite des hostilités :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 2

7. Des violations des règles du droit international qui auraient été commises :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984

8. Des différends entre deux pays :

Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad

Déclaration du Président datée du 6 avril 1983, par. 2

9. La violation de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté d'un pays :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, préambule

ii) Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, préambule

10. Les pertes en vies humaines et les destructions causées par des attaques armées :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 17 juin 1981, par. 1

Déclaration du Président datée du 4 juin 1982

Déclaration du Président datée du 11 novembre 1983

ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, préambule

iii) Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, préambule

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, préambule

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, préambule

11. Les souffrances des populations civiles :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, préambule

Résolution 513 (1982) du 4 juillet 1982, préambule

Résolution 515 (1982) du 29 juillet 1982, préambule

12. La tension ambiante :

Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Déclaration du Président datée du 1er avril 1982, par. 4

13. La détérioration de la situation dans une région :

Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni

Déclaration du Président datée du 5 mai 1982, par. 1

14. Les condamnations à mort prononcées contre certaines personnes :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 5 février 1981, par. 1

Résolution 503 (1982) du 9 avril 1982, préambule

Déclaration du Président datée du 4 octobre 1982, par. 1

Résolution 525 (1982) du 7 décembre 1982, préambule

Résolution 533 (1984) du 7 juin 1983, préambule

Résolution 547 (1984) du 13 janvier 1984, préambule

15. Les arrestations et les détentions arbitraires, sans jugement :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, préambule

16. Le danger que les mercenaires représentent pour tous les États :

Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, préambule

17. Les nouveaux actes sécessionnistes commis dans la partie occupée de Chypre :

La situation à Chypre :

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, préambule

18. Les menaces d'installation de personnes autres que les habitants d'un secteur :

La situation à Chypre :

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, préambule

E. Condamnations par le Conseil :

1. Invasions, attaques armées et autres formes de violence :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 1

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 1

Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 1

Résolution 475 du 27 juin 1980, par. 1

iii) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 1

iv) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 1

v) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 18 avril 1980, par. 4

2. Politique d'apartheid :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 3

3. Répression massive à l'encontre d'innocents :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 1

4. Toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 8

5. Toutes les tentatives d'un régime illégal visant à conserver le pouvoir :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 5

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, par. 1

6. L'utilisation d'un ancien territoire sous mandat pour lancer des invasions contre d'autres États :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 2

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 2

7. La proclamation de la prétendue indépendance d'un bantoustan :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 3

8. La connivence dans des agressions :

Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 2

9. Les attaques contre le quartier général d'une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 3

10. Les tentatives d'assassinat à l'encontre de notables des territoires occupés :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 1

11. Toutes les actions contraires au mandat d'une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 3

F. Déclaration officielle du Conseil :

1. Des mesures législatives et administratives illicites sont nulles et non avenues :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 1

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 5

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 3 et 4

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 3

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 15 décembre 1981, par. 3

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 1 et 2

iii) La situation à Chypre

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, préambule, par. 2

2. Des élections unilatérales sont nulles et non avenues :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 6

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, par. 2

3. Les politiques et les pratiques d'une puissance occupante font gravement obstacle à l'instauration de la paix :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 1

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 5

4. Les politiques et les pratiques visant à modifier la composition démographique des territoires occupés constituant une violation de la Convention de Genève de 1949 :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 5

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 2

5. Les politiques répressives du régime d'apartheid aggravent la situation en Afrique du Sud :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 6

6. Il est de nécessité impérieuse que des notables expulsés soient en mesure de regagner leurs foyers et de reprendre leur charge :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 484 (1980) du 19 décembre 1980, par. 3

G. Indication que le Conseil déplore :

1. La poursuite ou la reprise des combats :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 1

2. Le manque de coopération aux efforts déployés par une Force des Nations Unies pour s'acquitter de son mandat :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 1

3. Le refus ou la non-exécution d'une ordonnance de la Cour internationale de Justice :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 2

4. La décision d'interdire à un notable d'un territoire occupé de se déplacer librement :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 4

5. La persistance et l'obstination d'une puissance occupante dans certaines politiques :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 6

H. Approbation par le Conseil :

1. Des recommandations d'une mission ou d'un organe subsidiaire :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 452 (1979) du 20 juillet 1979, par. 1

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 2

2. Déclaration du Secrétaire général :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 30 mai 1979, par. 2

3. Appel lancé par le Président du Conseil de sécurité :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 5 avril 1979, par. 3

I. Expression officielle par le Conseil :

1. De sa sympathie envers les victimes de la violence :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 18 avril 1980, par. 5

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 2

2. De sa préoccupation devant l'évolution récente de la situation :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 15 mai 1979, par. 5

3. De sa satisfaction de la politique déclarée d'un État membre :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 3

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 4

4. De l'espoir que la poursuite et l'expansion des activités d'un gouvernement seront encouragées :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 janvier 1979, par. 2

J. Prolongation du mandat d'une Force des Nations Unies :

i) La situation à Chypre

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 1

Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 1

Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 1

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 1

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 4

Résolution 449 (1979) du 30 mai 1979, par. *b*

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 8

Résolution 456 (1979) du 30 novembre 1979, par. *b*

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par 9

Résolution 470 (1980) du 30 mai 1980, par. *b*

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 1

Résolution 481 (1980) du 26 novembre 1980, par. *b*

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 2

K. Invitation ou demande faite au Secrétaire général :

1. Poursuivre une mission de bons offices :

i) La situation à Chypre :

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 3

Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 3

Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 3

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 3

ii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Déclaration du Président datée du 9 novembre 1979, par. 1

2. Prendre toutes les mesures effectives jugées nécessaires :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 5

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 3

3. Convoquer une réunion de la Commission mixte d'armistice et remettre en application la Convention d'armistice général :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 8

L. Note prise par le Conseil :

1. La proclamation d'un État prétendument indépendant s'inscrit dans la politique d'apartheid et de bantoustanisation

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 1

2. Acceptation par certaines parties intéressées d'une condition nécessaire au règlement :

La situation en Namibie :

Déclaration du Président datée du 28 novembre 1979, par. 3

3. Avec satisfaction, la reprise des entretiens intercommunautaires :

La situation à Chypre :

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 2

4. Avec satisfaction, les efforts déployés par le Secrétaire général, la Force des Nations Unies et les gouvernements :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 2

5. Désir exprimé par les parties de trouver des solutions aux différends :

i) Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad :

Déclaration du Président datée du 6 avril 1983, par. 3

ii) Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :

Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, préambule

6. Détermination d'un pays d'assurer le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, préambule

7. Décision de l'Organisation de l'unité africaine de créer, en accord avec un gouvernement, une force de maintien de la paix et de la sécurité :

Lettre datée du 31 mars 1982 adressée par le Président du Kenya transmettant une plainte du Tchad :

Résolution 504 (1982) du 30 avril 1982, par. 1

8. Décision de l'Organisation de libération de la Palestine de retirer ses forces de Beyrouth :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 5

9. Résultats de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance :

La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, préambule

10. Proclamation d'un prétendu État indépendant dans le cadre de la politique d'apartheid et de bantoustanisation :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 15 décembre 1981, par. 1

M. Réaffirmation par le Conseil :

1. Mode de fonctionnement d'une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 5

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 7

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 3

2. Réalisation des objectifs d'une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 4

Déclaration du Président datée du 18 avril 1980, par. 4

3. Obligation qu'ont tous les États parties à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et à la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, de respecter l'inviolabilité du personnel diplomatique et des locaux de ses missions :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, préambule

4. Nécessité de mettre fin à l'occupation des territoires occupés :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 6

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 1

N. Reconnaissance, par le Conseil, de la légitimité de la lutte contre l'apartheid :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 4

O. Expression d'un regret à propos d'un fait récent :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 18 avril 1980, par. 1

P. Demande faite pour qu'un notable d'un territoire occupé se présente devant le Conseil de sécurité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 4

Q. Expression d'un appui :

1. Au Secrétaire général pour ses efforts visant à mettre fin aux hostilités :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 2

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 23 septembre 1980, par. 3

Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 4

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 4

2. Au Secrétaire général pour ses efforts en vue d'appliquer une résolution du Conseil :

La situation en Namibie :

Déclaration du Président datée du 28 novembre 1979, par. 2

3. À un gouvernement pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer son autorité dans la zone d'opération d'une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 4

R. Note prise :

1. Efforts du Secrétaire général pour résoudre les problèmes rencontrés par une Force des Nations Unies :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 5

2. Efforts d'un gouvernement pour établir une présence dans une partie de son territoire :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 janvier 1979, par. 2

3. Détermination d'un gouvernement de mettre sur pied, en consultation avec le Secrétaire général, un programme d'action en vue de favoriser le rétablissement de son autorité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 4

4. Efforts déployés par un gouvernement pour obtenir de la communauté internationale qu'elle reconnaisse la nécessité de protéger les sites archéologiques et culturels :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 5

5. Résolution de l'Assemblée générale :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 2

6. Fait que le Secrétaire général est disposé à se rendre sur le lieu d'un différend :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 4

7. Vive détérioration des relations et intensification des activités armées :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 23 septembre 1980, par. 1

S. Demande faite instamment :

1. Aux États de s'abstenir d'envoyer des observateurs à des élections illégales :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 7

2. Aux gouvernements des États Membres pour qu'ils prennent des mesures efficaces pour interdire aux particuliers et aux organismes sous leur juridiction d'avoir des relations avec les Bantoustans prétendument indépendants :

La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 4

T. Le Conseil se félicite :

1. D'un accord pour la reprise des entretiens intercommunautaires :

La situation à Chypre :

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, préambule

2. Du fait que le Secrétaire général envisage d'envoyer un représentant dans la région pour faciliter les négociations de paix :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 3

U. Prise en compte d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice :

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, préambule

V. Félicitations du Conseil :

1. Aux États membres pour avoir appliqué ses résolutions relatives aux sanctions, ainsi qu'ils étaient tenus de le faire en vertu de l'Article 25 de la Charte :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 2

2. Appui prêté par certains États pour la lutte menée pour la libération d'un peuple :

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 2

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 4

iii) Plainte par la Zambie

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 3

3. À une Force des Nations Unies pour son comportement :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 2

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 5

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 7

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 3

4. À certains États pour leur modération face aux provocations armées injustifiables :

i) Plainte par la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 3

ii) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 4

5. Au Secrétaire général pour les efforts entrepris pour obtenir la cessation des hostilités et permettre à la Force des Nations Unies de s'acquitter de son mandat :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 4

Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 3

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 5

6. Aux parties intéressées pour leurs efforts pour obtenir la cessation des hostilités et permettre à une Force des Nations Unies de s'acquitter de son mandat :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 4

7. À une Force des Nations Unies pour la modération dont elle fait preuve dans des circonstances très difficiles :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 5

W. Autres dispositions :

1. Inciter un gouvernement à élaborer un programme échelonné d'activités afin de promouvoir le rétablissement de son autorité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 5

Déclaration du Président datée du 19 janvier 1979, par. 4

2. Considérer que toutes les mesures doivent être prises aux fins de l'application du programme échelonné d'activités des Nations Unies et de son quartier général :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 4

Déclaration du Président datée du 18 avril 1980, par. 6

3. Prier les parties de réactiver la Commission mixte d'armistice :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 6

4. Appeler l'attention sur les dispositions du mandat d'une Force :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 6 et 7

X. Déclaration ou affirmation de principes régissant le règlement :

1. Réaffirmation du caractère inadmissible de l'occupation de territoires par la force :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, préambule

2. Réaffirmation de l'engagement du Conseil en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un pays :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 490 (1981) du 21 juillet 1981, par. 2

3. Conviction de l'importance de la solidarité internationale avec un pays :

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, préambule

4. Détermination que les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 continuent de s'appliquer à un territoire occupé :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, par. 3

5. Réaffirmation des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, préambule

6. Réaffirmation de la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Namibie :

La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, préambule

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, préambule

7. Déclaration selon laquelle l'indépendance de la Namibie ne peut être subordonnée au règlement de problèmes étrangers à la résolution 435 (1978) :

La situation en Namibie :

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 4

8. Réaffirmation du droit qu'ont tous les pays d'accueillir des réfugiés fuyant l'oppression de l'apartheid :

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, préambule

9. Réaffirmation du fait qu'un pays a droit à être promptement et équitablement indemnisé :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 7

10. Détermination qu'une proclamation unilatérale d'indépendance est incompatible avec certains traités :

La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, préambule

Y. Censure de mesures administratives et législatives illégales, jugées nulles et non avenues :

i) La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 15 décembre 1981, par. 3

Résolution 557 (1984) du 17 août 1984, par. 1 et 2

ii) La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, préambule, par. 2

Z. Expression de l'opposition du Conseil au système d'apartheid :

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, préambule

AA. Expression de rejet et de réprobation

1. Devant l'insistance avec laquelle l'Afrique du Sud lie l'indépendance de la Namibie à des considérations sans pertinence ni rapport

La situation en Namibie :

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 3

2. Les actes de violence contre les populations civiles :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 513 (1982) du 4 juillet 1982, par. 1

BB. Condamnation

1. Invasions, attaques armées ou autres actes de violence :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, préambule, par. 2

ii) Plainte de l'Iraq :

Résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, par. 1

iii) Plainte des Seychelles :

Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 2

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 2

iv) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 1

v) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 2

2. Occupation illégale :

i) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 1

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 1

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 1

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 1 et 2

3. Perte de vies humaines :

i) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 4

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 1

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 1

iii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 2

4. Dommages aux biens ou pertes matérielles :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 4

5. Mesures sécessionnistes :

La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 1

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 2

6. Ingérence dans les affaires intérieures d'un pays :

Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 5

7. Poursuite ou intensification d'un conflit :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, préambule

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 4

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, préambule

8. Politique d'apartheid :

La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 1

9. Violation des dispositions de la Convention de Genève :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 2

10. Actes illégaux dirigés contre la sécurité de l'aviation civile :

Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 6

11. Emploi d'armes chimiques :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984

12. Attaques contre des navires marchands :

Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar

Résolution 552 (1984) du 1 juin 1984, par. 4

13. Violation du droit humanitaire international :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 8

14. Attaque contre une Force des Nations Unies ayant causé la mort de soldats du maintien de la paix :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 mars 1981, par. 4

Déclaration du Président datée du 25 juin 1981, par. 4

CC. Expression d'un appui :

1. Efforts déployés par un gouvernement pour renforcer son autorité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 3

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 6

2. Intégrité territoriale, souveraineté et indépendance politique d'un pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 536 (1983) du 18 juillet 1983, préambule

Résolution 538 (1983) du 18 octobre 1983, préambule

Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 2

Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 2

3. Accord pour la reprise des entretiens intercommunautaires :

La situation à Chypre :

Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, préambule

Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, préambule

Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, préambule

Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, préambule

Résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, préambule

VIII. Mesures destinées à promouvoir l'application des résolutions :

A. Prises de mesures éventuelles conformément au Chapitre VII de la Charte :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, par. 4

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 8

ii) La situation en Namibie :

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 10

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 8

B. Mesures destinées à faire respecter les résolutions :

1. Réaffirmation des résolutions antérieures :

a) De l'Assemblée générale :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, préambule

b) Du Conseil de sécurité

i) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 28 mars 1979, préambule

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, préambule

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 6

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 1 et 6

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 1

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, préambule

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 6

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, préambule

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 7

Résolution 490 (1981) du 21 juillet 1981, préambule

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 1 et 2

Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 1

Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, préambule

Résolution 511 (1982) du 18 juin 1982, préambule

Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, préambule

Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, préambule, par. 1

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 1

Résolution 519 (1982) du 17 août 1982, préambule

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 1 et 5

Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 2

Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, préambule

iii) La situation à Chypre :

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, préambule

Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, préambule

Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, préambule

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, préambule

Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, préambule

Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, préambule

Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, préambule

Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, préambule

Résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, préambule

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, préambule

Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, préambule

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 1

Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, préambule

Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, préambule

iv) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 1

v) Plainte des Seychelles :

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, préambule

vi) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, préambule

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, préambule

vii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 558 (1984) du 13 décembre 1984, par. 1

2. Réaffirmation d'autres décisions antérieures du Conseil :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 6

3. Rappel de résolutions antérieures du Conseil :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, préambule

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, préambule

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, préambule

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, préambule

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, préambule

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, préambule

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, préambule

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, préambule

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, préambule

Résolution 484 (1980) du 19 décembre 1980, préambule

ii) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, préambule

Résolution 448 (1979) du 30 avril 1979, préambule

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, préambule

Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, préambule

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud:

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, préambule

Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, préambule

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, préambule

iv) La question de l'Afrique du Sud :

Déclaration du Président datée du 21 septembre 1979, par. 2

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, préambule

v) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, préambule

vi) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, préambule

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, préambule

vii) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, préambule

4. Rappel d'autres décisions antérieures du Conseil :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, préambule

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, préambule

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, préambule

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, préambule

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, préambule

ii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, préambule

5. Demande pour que soient respectées des décisions antérieures :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 6

6. Demande faite à des États d'user de leur influence pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 6

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 7

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 8

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 5

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 5

7. Déclaration de l'intention d'examiner de nouvelles mesures conformément à la Charte :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 7

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 9

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 10

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 6

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 6

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 7

ii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 6

iii) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 3

iv) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 7

8. Reconnaissance de la nécessité d'examiner les moyens d'obtenir l'application intégrale des résolutions du Conseil :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 10

9. Réaffirmer la nécessité d'appliquer les résolutions antérieures :

La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 4

10. Réaffirmation par le Conseil de sa détermination d'assurer l'application d'une résolution antérieure :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 1

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 3

11. Demande d'appliquer des résolutions du Conseil de sécurité ou de coopérer à leur application :

i) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 2

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 485 (1981) du 22 mai 1981, par. *a*

Résolution 493 (1981) du 23 novembre 1981, par. *a*

Résolution 506 (1982) du 26 mai 1982, par. *a*

Déclaration du Président datée du 3 août 1982, par. 3

Résolution 524 (1982) du 29 novembre 1982, par. *a*

Résolution 531 (1983) du 26 mai 1983, par. 1

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 6

Résolution 543 (1983) du 29 novembre 1983, par. *a*

Résolution 551 (1984) du 30 mai 1984, par. *a*

Résolution 557 (1984) du 28 novembre 1984, par. *a*

iii) La situation à Chypre :

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 3

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 1

iv) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 3

12. Avertissement concernant les violations des résolutions du Conseil de sécurité :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 mars 1981, par. 5

13. Violations d'un cessez-le-feu notées par le Conseil :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, préambule

14. Violations ou non-application des résolutions du Conseil de sécurité notées par le Conseil :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, préambule

15. Blâme, indignation ou condamnation s'agissant de la non-application d'une résolution :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 3

ii) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, préambule

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, préambule, par. 2 et 3

C. Prier les États de coopérer à l'application des résolutions et des décisions du Conseil :

i) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 10

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 4

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 5 *a* et *b*

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 4

D. Prier les parties de coopérer à l'application de résolutions du Conseil :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 9

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 4

E. Condamner toutes les actions contraires aux dispositions des résolutions du Conseil :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 2

F. Déplorer le refus d'appliquer, ou la non-application, des résolutions ou décisions :

1. De l'Assemblée générale :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 2

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 2

ii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 1

2. Du Conseil de sécurité :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 2

Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 1

Résolution 476 (1980) du 30 juin 1980, par. 2

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 1

ii) La situation en Namibie :

Déclaration du Président datée du 28 novembre 1979, par. 2

iii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 2

iv) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 1

G. Prier le Secrétaire général :

1. De faire rapport pour l'application d'une résolution ou d'une décision du Conseil :

i) La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 19 janvier 1979, par. 4

Résolution 468 (1980) du 8 mai 1980, par. 2

Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 7

Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 6

Résolution 484 (1980) du 19 décembre 1980, par. 4

ii) La situation à Chypre :

Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 3

Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 3

Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 3

Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 3

iii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 12

Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 5

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 5

v) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 5

vi) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 6

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 9

vii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 8

2. De faire rapport sur l'évolution de la situation :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 449 (1979) du 30 mai 1979, par. c)

Résolution 456 (1979) du 30 novembre 1979, par. c)

Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 11

Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 3

Résolution 470 (1980) du 30 mai 1980, par. c)

Résolution 481 (1980) du 26 novembre 1980, par. c)

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 6

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 5 novembre 1980, par. 5

3. D'entreprendre une mission de bons offices :

i) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 4

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 4

ii) Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) :

Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 2

4. De poursuivre une mission de bons offices :

La situation à Chypre :

Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, par. 3

Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, par. 3

Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 3

Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 2

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 8

Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, par. 2

Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, par. 2

5. De tenir les consultations ou avoir des entretiens avec les parties :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 5

Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 6

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 7

Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 5

Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 5

Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 4

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 7

Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 5

Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 5

ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 4 et 7

iii) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 4

iv) Question concernant la région des îles Falkland (Malvinas) :

Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 4

v) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 4

6. D'aider un organe subsidiaire à s'acquitter de son mandat :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 6

ii) Plainte des Seychelles :

Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 5

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 11

7. D'organiser un programme d'assistance :

La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 8

8. D'obtenir des informations sur les pertes en vies humaines et sur les dommages matériels résultant d'actes d'agression :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 6

9. De présenter un rapport contenant les informations demandées :

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 7

10. D'informer le Conseil des progrès réalisés :
La situation à Chypre :
Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 3
Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 3
Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 3
Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 3
11. De poursuivre ses efforts afin d'assurer l'application d'une résolution :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 3
12 De poursuivre les efforts de médiation avec les parties intéressées :
La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 1
Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 10
13. De réaliser des enquêtes indépendantes :
La situation au Moyen-Orient :
Déclaration du Président datée du 4 avril 1983, par. 2
14. D'entreprendre ou de poursuivre des efforts appropriés :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 4
Résolution 513 (1982) du 4 juillet 1982, par. 3
ii) La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 7
15. D'assurer la mise en application d'une résolution :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, par. 3
Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 4
ii) La situation à Chypre :
Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 7 et 11
iii) Plainte des Seychelles :
Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 13
16. De suivre l'application d'une résolution :
i) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :
Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 6
Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 9
ii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 8
17. D'accorder à la question de l'assistance une attention constante :
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 5
18. De créer un fond d'assistance et d'assurer la gestion du fonds :
Lettre datée du 31 mars 1982 adressée par le représentant du Kenya transmettant une plainte adressée par le Tchad :
Résolution 504 (1982) du 30 avril 1982, par. 2 et 3
19. De déployer rapidement des observateurs des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, par. 6
20. D'augmenter le nombre des observateurs :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 6
Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 3

H. Mesures concernant des organes subsidiaires :
1. Création ou utilisation d'organes subsidiaires :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 4
ii) Plainte de la Zambie
Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 7
2. Demande de coopération avec des organes subsidiaires :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 3
3. Demande de rapport à un organe subsidiaire :
i) La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 8
ii) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 452 (1979) du 20 juillet 1979, par. 4
Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 9
iii) Plainte de la Zambie :
Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 7
4. Demande faite à un organe subsidiaire de continuer à examiner une situation :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 8
ii) La question de l'Afrique du Sud :
Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 11
5. Féliciter un organe subsidiaire pour son œuvre :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 452 (1979) du 20 juillet 1979, par. 1
Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 1
6. Dissoudre un organe subsidiaire en application de l'article 28 du règlement intérieur provisoire :
La situation en Rhodésie du Sud :
Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 3

I. Prendre note des rapports ou des activités du Secrétaire général et de ses représentants :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 2 et 4
Résolution 483 (1980) du 17 décembre 1980, par. 1

J. Création ou utilisation des Forces des Nations Unies :
1. Décision d'envoyer des observateurs des Nations Unies ou d'en autoriser le déploiement :
i) La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 3
Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 4
ii) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, par. 2
2. Décision d'accroître les effectifs d'une Force des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 2
3. Décision de prolonger ou de renouveler le mandat d'une Force des Nations Unies :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 485 (1981) du 22 mai 1981, par. *b*
Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 4
Résolution 493 (1981) du 23 novembre 1981, par. *b*
Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 8
Résolution 506 (1982) du 26 mai 1982, para *b*
Résolution 511 (1982) du 18 juin 1982, par. 1
Résolution 519 (1982) du 17 août 1982, par. 1
Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 1
Résolution 524 (1982) du 29 novembre 1982, par. *b*
Résolution 529 (1983) du 18 janvier 1983, par. 1

Résolution 531 (1983) du 26 mai 1983, par. *b*
Résolution 536 (1983) du 18 juillet 1983, par. 1
Résolution 538 (1983) du 18 octobre 1983, par. 1
Résolution 543 (1983) du 29 novembre 1983, par. *b*
Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 1
Résolution 551 (1984) du 30 mai 1984, par. *b*
Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 1
Résolution 557 (1984) du 28 novembre 1984, par. *b*

ii) La situation à Chypre :
Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, par. 1
Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, par. 1
Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 1
Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, par. 1
Résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, par. 1
Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 1
Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, par. 1
Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, par. 1

4. Réaffirmation du mandat ou des principes généraux d'une Force des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, préambule
Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 5
Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 3
Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 3
Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 3

5. Demande tendant à ce qu'une Force des Nations Unies remplisse intégralement son mandat :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 4
Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 4

6. Autoriser une Force des Nations Unies à exécuter certaines tâches provisoires :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 511 (1982) du 18 juin 1982, par. 2
Résolution 519 (1982) du 17 août 1982, par. 2

7. Réaffirmer l'appui continu du Conseil à une Force des Nations Unies :
La situation à Chypre :
Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, préambule
Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, préambule

8. Mettre en garde contre toute tentative ou déplorer toute tentative d'interférence avec les opérations de déploiement d'une Force des Nations Unies :

i) La situation au Moyen-Orient :
Déclaration du Président datée du 19 mars 1981, par. 4 et 5
Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 2
Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 2

ii) La situation à Chypre :
Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 6

9. Réaffirmation que le Conseil est résolu, au cas où une Force des Nations Unies continuerait d'être empêchée de s'acquitter de son mandat, à examiner des moyens pratiques en vue d'assurer l'accomplissement inconditionnel de ce mandat :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 7

K. Création ou emploi d'autres organes subsidiaires :
Plainte des Seychelles :
Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 3
Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 10

L. Demande de coopération des organes subsidiaires :

1. Avec le Secrétaire général :

i) La situation en Namibie :
Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 3
Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 8

ii) La situation à Chypre :
Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 5
Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 9

iii) Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) :
Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 9

2. Avec une Force des Nations Unies :

i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 511 (1982) du 18 juin 1982, par. 3
Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 3
Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 4
Résolution 519 (1982) du 17 août 1982, par. 3
Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 6
Résolution 529 (1983) du 18 janvier 1983, par. 2
Résolution 536 (1983) du 18 juillet 1983, par. 2
Résolution 538 (1983) du 18 octobre 1983, par. 2
Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 3
Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 3

ii) La situation à Chypre :
Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 3
Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, par. 3
Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, par. 3

M. Décision de constituer un fonds spécial :
Plainte des Seychelles :
Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 9

N. Demandes d'information sur l'évolution de la situation ou les besoins :

1. Adressées au Secrétaire général :

i) La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 3
Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 4

ii) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 485 (1981) du 22 mai 1981, par. *c*
Résolution 493 (1981) du 23 novembre 1981, par. *c*
Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 6
Résolution 506 (1982) du 26 mai 1982, par. c
Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 7
Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 7
Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 4
Résolution 524 (1982) du 29 novembre 1982, par. *c*
Résolution 531 (1983) du 26 mai 1983, par. *c*
Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 7
Résolution 543 (1983) du 29 novembre 1983, par. *c*
Résolution 551 (1984) du 30 mai 1984, par. c
Résolution 557 (1984) du 28 novembre 1984, par. *c*

iii) La situation à Chypre :
Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, par. 3
Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, par. 3
Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 3
Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, par. 3
Résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, par. 3

Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 9
Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 2
Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, par. 2
Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, par. 2
iv) Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :
Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 5
v) Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) :
Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 5

2. Adressées à des observateurs des Nations Unies :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 3

3. Adressées à d'autres organes subsidiaires :
Plainte par les Seychelles :
Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 12

4. Adressées à tous les États :
Plainte par les Seychelles :
Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 7

5. Adressées à un groupe régional :
Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :
Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 4

O. Approbation du rapport d'une mission envoyée à un pays :
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 3

P. Tenir compte du fait que l'absence d'unanimité parmi ses membres permanents l'a empêché de s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales :
La situation au Moyen-Orient :
Résolution 500 (1982) du 28 janvier 1982, préambule

IX. Mesures destinées à poursuivre l'examen d'une question :

A. Demande d'information au Secrétaire général sur l'application d'une décision du Conseil :
i) La situation au Moyen-Orient :
Résolution 449 (1979) du 30 mai 1979, par. *c*
Résolution 456 (1979) du 30 novembre 1979, par. *c*
Résolution 467 (1980) du 24 avril 1980, par. 11
Résolution 468 (1980) du 8 mai 1980, par. 2
Résolution 469 (1980) du 20 mai 1980, par. 3
Résolution 470 (1980) du 30 mai 1980, par. *c*
Résolution 471 (1980) du 5 juin 1980, par. 7
Résolution 478 (1980) du 20 août 1980, par. 6
Résolution 481 (1980) du 26 novembre 1980, par. *c*
Résolution 484 (1980) du 19 décembre 1980, par. 4
Résolution 485 (1981) du 22 mai 1981, par. *c*
Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 5
Résolution 490 (1981) du 21 juillet 1981, par. 3
Résolution 493 (1981) du 23 novembre 1981, par. *c*
Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, par. 4
Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 7
Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 6
Résolution 506 (1982) du 26 mai 1982, par. *c*
Résolution 508 (1982) du 5 juin 1982, par. 3
Résolution 511 (1982) du 18 juin 1982, par. 4
Résolution 512 (1982) du 19 juin 1982, par. 4
Résolution 515 (1982) du 29 juin 1982, par. 2
Résolution 516 (1982) du 1er août 1982, par. 3
Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 7
Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 5
Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 7
Résolution 521 (1982) du 19 septembre 1982, par. 7
Résolution 523 (1982) du 18 octobre 1982, par. 5
Résolution 524 (1982) du 29 novembre 1982, par. *c*
Résolution 529 (1983) du 18 janvier 1983, par. 3
Résolution 531 (1983) du 26 mai 1983, par. *c*
Résolution 536 (1983) du 18 juillet 1983, par. 3
Résolution 538 (1983) du 18 octobre 1983, par. 3
Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 7
Résolution 543 (1983) du 29 novembre 1983, par. *c*
Résolution 549 (1984) du 19 avril 1984, par. 5
Résolution 551 (1984) du 30 mai 1984, par. *c*
Résolution 555 (1984) du 12 octobre 1984, par. 5
Résolution 557 (1984) du 28 novembre 1984, par. *c*
ii) La situation à Chypre :
Résolution 451 (1979) du 15 juin 1979, par. 3
Résolution 458 (1979) du 14 décembre 1979, par. 3
Résolution 472 (1980) du 13 juin 1980, par. 3
Résolution 482 (1980) du 11 décembre 1980, par. 3
Résolution 486 (1981) du 4 juin 1981, par. 3
Résolution 495 (1981) du 14 décembre 1981, par. 3
Résolution 510 (1982) du 15 juin 1982, par. 3
Résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, par. 3
Résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, par. 3
Résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983, par. 9
Résolution 544 (1983) du 15 décembre 1983, par. 2
Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 11
Résolution 553 (1984) du 15 juin 1984, par. 2
Résolution 559 (1984) du 14 décembre 1984, par. 2
iii) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :
Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 5
iv) La question de l'Afrique du Sud :
Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 12
Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 6
Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 7
Résolution 558 (1984) du 13 décembre 1984, par. 4
v) La situation entre l'Iran et l'Iraq :
Résolution 479 (1980) du 28 septembre 1980, par. 5
Résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982, par. 6
Résolution 522 (1982) du 4 octobre 1982, par. 7
Résolution 540 (1983) du 31 octobre 1983, par. 4
vi) Plainte de Iraq :
Résolution 487 (1981) du 19 juin 1981, par. 7
vii) Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) :
Résolution 505 (1982) du 26 mai 1982, par. 5
viii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 8
ix) Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua :
Résolution 530 (1983) du 19 mai 1983, par. 5
x) La situation en Namibie :
Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 5
Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 9
xi) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :
Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 6
Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 9
xii) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar :

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, par. 7

B. Décision expresse de continuer à examiner une question :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 444 (1979) du 19 janvier 1979, par. 8

Résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, par. 7

Déclaration du Président datée du 15 mai 1979, par. 6

Résolution 450 (1979) du 14 juin 1979, par. 10

Résolution 459 (1979) du 19 décembre 1979, par. 11

Résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, par. 9

Résolution 474 (1980) du 17 juin 1980, par. 7

Résolution 478 (1980) du 20 août, par. 7

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 10

Résolution 519 (1982) du 17 août 1982, par. 5

ii) La situation en Rhodésie du Sud :

Résolution 445 (1979) du 8 mars 1979, par. 9

Résolution 460 (1979) du 21 décembre 1979, par. 9

Résolution 463 (1980) du 2 février 1980, par. 10

iii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 454 (1979) du 2 novembre 1979, par. 6

Résolution 475 (1980) du 27 juin 1980, par. 8

iv) Plainte de la Zambie :

Résolution 455 (1979) du 23 novembre 1979, par. 8

v) Lettre datée du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général :

Résolution 457 (1979) du 4 décembre 1979, par. 5

Résolution 461 (1979) du 31 décembre 1979, par. 6

vi) Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Résolution 466 (1980) du 11 avril 1980, par. 5

vii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 473 (1980) du 13 juin 1980, par. 13

viii) Lettre datée du 1er avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni :

Déclaration du Président datée du 5 mai 1982, par. 3

ix) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 30 mars 1984, par. 11

C. Report de l'examen d'une question dans l'attente d'autres faits :

La situation au Moyen-Orient :

Déclaration du Président datée du 26 avril 1979, par. 4

D. Décision de se réunir après que le Secrétaire général aura présenté son rapport :

i) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 447 (1979) du 28 mars 1979, par. 7

ii) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 517 (1982) du 4 août 1982, par. 8

Résolution 518 (1982) du 12 août 1982, par. 6

iii) La situation en Namibie :

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 10

E. Décision de se réunir si les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas appliquées :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 7

Résolution 497 (1981) du 17 décembre 1981, par. 4

ii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 8

iii) La situation à Chypre :

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 10

iv) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar

Résolution 552 (1984) du 1er juin 1984, par. 6

F. Décision de rester saisi d'une question :

i) La situation au Moyen-Orient :

Résolution 488 (1981) du 19 juin 1981, par. 7

Résolution 498 (1981) du 18 décembre 1981, par. 10

Résolution 501 (1982) du 25 février 1982, par. 6

Résolution 509 (1982) du 6 juin 1982, par. 4

Résolution 520 (1982) du 17 septembre 1982, par. 7

Résolution 542 (1983) du 23 novembre 1983, par. 7

ii) La situation à Chypre :

Résolution 550 (1984) du 11 mai 1984, par. 10

iii) La question de l'Afrique du Sud :

Résolution 554 (1984) du 17 août 1984, par. 7

Résolution 556 (1984) du 23 octobre 1984, par. 8

iv) La situation en Namibie :

Résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, par. 6

Résolution 539 (1983) du 28 octobre 1983, par. 10

v) Plainte des Seychelles :

Résolution 496 (1981) du 15 décembre 1981, par. 6

Résolution 507 (1982) du 28 mai 1982, par. 14

vi) La situation entre l'Iran et l'Iraq :

Déclaration du Président datée du 21 février 1983, par. 6

vii) Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Résolution 527 (1982) du 15 décembre 1982, par. 9

Résolution 535 (1983) du 29 juin 1983, par. 6

viii) Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Résolution 545 (1983) du 20 décembre 1983, par. 7

Résolution 546 (1984) du 6 janvier 1984, par. 10

ix) Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar

Résolution 552 (1984) du 1 juin 1984, par. 8

X. Mesures prises parce que le Conseil n'a pas pu parvenir à un accord :

A. Renvoyer une question à l'Assemblée générale :

Lettre datée du 3 janvier 1980 concernant l'Afghanistan adressée par 52 États Membres :

Résolution 462 (1980) du 9 janvier 1980, par. 3

B. Décider de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale :

La situation au Moyen-Orient :

Résolution 500 (1982) du 28 janvier 1982, par. 1